

Compte rendu de la Commission de la Recherche du Conseil Académique du 26 janvier 2016

Ordre du jour :

- 1 – Modification de l'ordre du jour
- 2 – Validation du compte rendu de la Commission de la Recherche du 3 décembre 2015
- 3 – Avis sur les contrats de recherche et conventions de financement de projets signés et en cours de signature dont notamment, le projet AProTer
- 4 – Avis sur la répartition des financements par laboratoire entrant dans le cadre de l'accueil des invités étrangers 2016
- 5 – Avis sur la répartition des financements dans le cadre des manifestations scientifiques 2016
- 6 – Avis sur la composition du comité de sélection relatif à l'appel à projets Budget Initial 2016
- 7 – Avis sur les demandes de financement dans le cadre des allocations de recherche Région 2016
- 8 – Questions diverses

1 – Modification de l'ordre du jour

M. ARTIBA procède à un changement de l'ordre du jour et ajoute le point n°5 « Avis sur la répartition des financements entrant dans le cadre des manifestations scientifiques 2016 ».

M.ARTIBA propose de soumettre cet ajout à la validation de la Commission de la Recherche.

La Commission, à l'unanimité des voix, émet un avis favorable à cette modification.

2 – Validation du compte rendu de la Commission de la Recherche du 21 janvier 2016

M. ARTIBA demande aux membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, page après page, s'ils ont des remarques sur le compte-rendu.

Concernant le point 4 du compte rendu et notamment les débats relatifs aux professeurs et conférenciers invités, M. SODAIGUI souhaite préciser, après l'intervention de Mme GIRARD, que l'Aide couvre les frais supplémentaires de séjour et de déplacement et cela fait partie de la tradition universitaire.

Le compte rendu amendé de la Commission de la Recherche du 3 décembre 2015 (cf. Annexe 1) est approuvé à l'unanimité.

3 – Avis sur les contrats de recherche et conventions de financement de projets signés et en cours de signature

M. le Vice-président en charge de la Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'UVHC invite M. MICHEL-DANSAC, Directeur de la Recherche et de la Valorisation, à présenter le tableau des contrats de recherche et conventions de financement de projets signés et en cours de signature.

M. MICHEL-DANSAC procède à une description des opérations du tableau et signale plus particulièrement le projet AProTer porté par le CALHISTE dans le cadre de l'appel à projets « Systèmes agricoles et environnement dans le Nord-Pas de Calais » (2015-2016) pour lequel le Conseil régional Nord-Pas de Calais, sollicite en tant que financeur, l'approbation de la Commission de la Recherche de l'établissement gestionnaire.

Après échange avec les membres de la Commission de la Recherche, M.ARTIBA propose de soumettre le tableau à la validation de la Commission de la Recherche.

La Commission, à l'unanimité des voix, émet un avis favorable aux contrats et conventions de financement de projets signés et en cours de signature, et au projet AProTer, l'ensemble étant soumis aux membres du Conseil d'Administration pour information.

4 – Avis sur la répartition des financements par laboratoire entrant dans le cadre de l'accueil des invités étrangers 2016

M. MICHEL-DANSAC rappelle l'existence de trois appels à projets relatifs au budget de la politique scientifique 2016 exposés lors de la Commission de la recherche du 3 décembre 2015. A cette occasion, les membres de la Commission de la Recherche avait été informé que leur avis serait sollicité sur les fourchettes attribuées aux laboratoires pour les conférenciers invités, après instruction de la DRV.

M. ARTIBA indique que, comme indiqué lors de la présentation du dispositif d'accueil des invités étrangers 2016, on a recourt systématiquement à une sous-traitance par le dispositif Campus France.

L'accueil d'invités étrangers génère un coût d'environ 1 000 €/semaine (frais de dossier inclus) et 1 250€ pour les conférenciers de renommée internationale.

En cas de dépassement de ces plafonds, la différence sera à la charge du laboratoire (risque principalement lors de la venue pour une semaine d'un invité).

M. ARTIBA précise que l'IDP avait fait remonter des demandes relatives à l'accueil de conférenciers de renommée internationale mais que lors de l'instruction, il a été décidé de proposer à la Commission de la recherche un accueil d'un conférencier classique.

De plus, M. ARTIBA précise que seulement deux semaines sur les quatre demandées pour l'accueil de Genshui WANG au DOAE sont soumises au vote de la Commission de la recherche.

Après échange avec les membres de la Commission de la Recherche, M. ARTIBA propose de soumettre la répartition des financements par laboratoire entrant dans le cadre de l'accueil des invités étrangers 2016 à la validation de la Commission de la Recherche.

La Commission, à l'unanimité des voix, émet un avis favorable sur la répartition des financements par laboratoire entrant dans le cadre de l'accueil des invités étrangers 2016.

Il est ainsi proposé à la Commission de la Recherche d'allouer :

- Pour le CALHISTE : 9 semaines sur les 11 remontées.
- Pour l'IDP : 5 semaines sur les 6 remontées.
- Pour l'IEMN : 16 semaines sur les 18 remontées.
- Pour le LAMAV : 6 semaines sur les 8 remontées.
- Pour le LMCPA : 8 semaines sur les 10 remontées.
- Pour le LAMIH : 56 semaines sur les 60 remontées.

5 – Avis sur la répartition des financements entrant dans le cadre des manifestations scientifiques 2016

M. MICHEL-DANSAC rappelle l'existence de trois appels à projets relatifs au budget de la politique scientifique 2016 exposés lors de la Commission de la recherche du 3 décembre 2015. A cette occasion, les membres de la Commission de la Recherche avait été informé que leur avis serait sollicité sur les propositions remontées par les laboratoires en réponse à l'appel relatif aux manifestations scientifiques après instruction de la DRV.

M. ARTIBA présente le tableau de demande des subventions en indiquant les montants sollicités auprès de la Commission de la Recherche et les montants proposés à la Commission de la Recherche pour validation (cf. Annexe 2).

M. ARTIBA propose de soumettre la répartition des financements entrant dans le cadre des manifestations scientifiques 2016 à la validation de la Commission de la Recherche.

La Commission, à l'unanimité des voix, émet un avis favorable sur la répartition des financements entrant dans le cadre des manifestations scientifiques 2016.

6 – Avis sur la composition du comité de sélection relatif à l'appel à projets Budget Initial 2016

M. MICHEL-DANSAC rappelle l'existence de trois appels à projets relatifs au budget de la politique scientifique 2016 exposés lors de la Commission de la recherche du 3 décembre 2015. A cette occasion, les membres de la Commission de la Recherche avait été informé que leur avis serait sollicité sur la composition du comité de sélection des propositions remontées par les laboratoires en réponse à l'appel à projets inter-laboratoires et rayonnement international (« BI 2016 ») après instruction de la Direction de la Recherche et de la Valorisation.

M. ARTIBA indique la composition du comité suivant :

- Personnalités UVHC :
 - M. ARTIBA
 - M. BUCHAILLOT
 - M. DE LA ROSA
 - M. GUERRA
 - M. NICAISE
 - M. OUAFTOUH
 - M. VIVES
- Personnalités extérieures :
 - M. BENZAOUZ, ALSTOM
 - M. DEHOMBREUX, Doyen de la faculté polytechnique de Mons

M. KOLSKI demande si la constitution du jury était dans l'esprit d'une représentation de tous les laboratoires. M. ARTIBA lui répond que la logique de constitution du comité a davantage était guidé par une représentation des grandes disciplines de l'UVHC.

MM CARLIER, SIGUOIRT, LAMBRECHT ont demandé des précisions sur les dates de cet appel à projet. M. MICHEL-DANSAC leur a indiqué que l'ouverture prévisionnelle des appels serait aux alentours du 28 janvier 2016 tandis que la clôture est prévue pour le 1^{er} mars 2016.

Mme GIRARD demande quel est l'impact de la constitution d'un comité de sélection sur la masse salariale de l'établissement. M. MICHEL-DANSAC lui indique que les membres du comité ne reçoivent pas de rémunération au titre de leur participation à ce jury. Leurs frais de déplacement seront éventuellement pris en charge par l'établissement.

Après échange avec les membres de la Commission de la Recherche, M. ARTIBA propose de soumettre la composition du comité de sélection relatif à l'appel à projets dans le cadre du Budget Initial 2016 à la validation de la Commission de la Recherche.

La Commission, à l'unanimité des voix, émet un avis favorable sur la composition du comité de sélection relatif à l'appel à projets dans le cadre du Budget Initial 2016.

7 – Avis sur les demandes de financement dans le cadre des allocations de recherche Région 2016

M. ARTIBA et M. MICHEL-DANSAC résumet et commentent le tableau récapitulatif des demandes de cofinancement de thèse qui seront déposées auprès du Conseil Régional Nord – Pas de Calais par l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis au titre de l'appel à projets Allocations de Recherche 2016.

M. ARTIBA rappelle que l'UVHC a un droit de dépôt de 10 dossiers en tant que gestionnaire. Les laboratoires peuvent cependant, en complément déposer un dossier via d'autres organismes comme par exemple l'ONERA.

M. ARTIBA présente les conditions de sélection :

- 1) le sujet de thèse doit s'inscrire dans les axes de recherches scientifiques de l'UVHC et les priorités de la Région ;
- 2) le dossier doit présenter un cofinancement solide. A ce titre, l'UVHC mobilise un cofinancement (un demi-contrat doctoral) sur toutes les demandes (tout en gardant la possibilité de proposer un autre cofinancement ultérieurement).
- 3) Fort de l'expérience de l'appel à projets de 2015, l'UVHC ne présentera pas de projet blanc cette année car tous avaient été refusés en 2015.

M. ARTIBA présente les dossiers remontés par les laboratoires et demande aux membres de la Commission d'établir un classement de priorisation. Chaque laboratoire a classé ses sujets.

Il est noté qu'un des sujets est en gestion ONERA et ne rentre pas dans le contingent de l'UVHC pour cet appel à projets.

Après discussions entre le Vice-Président et les membres de la Commission de la Recherche, il est établi le classement (repris en annexe 3) avec les éléments principaux suivants :

10 sujets remontés au titre de l'UVHC :

- 5 LAMIH
- 1 IDP
- 2 IEMN-DOAE
- 1 LMCPA
- 1 LAMAV

Apparaît enfin, le projet en gestion extérieure mais pour lequel l'UVHC est l'établissement d'inscription du futur doctorant :

- 1 dossier déposé au titre de l'ONERA (LAMIH)

Statutairement, le Président transmet le classement au Conseil Régional mais la Commission de la Recherche a un avis consultatif.

La Commission, à l'unanimité des voix, donne un avis favorable aux demandes d'allocations motivées selon le tableau joint en annexe soumis à la validation du Président.

8 – Questions diverses

Aucune question n'est formulée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Valenciennes, le 16/02/2016

Le Vice-Président de la Commission Recherche
du Conseil Académique



Pr. Abdelhakim ARTIBA

Liste des Annexes

Annexe 1 : Compte-rendu amendé de la Commission de la recherche du 3 décembre 2015.

Annexe 2 : Tableau de répartition des financements par le laboratoire entrant dans le cadre des manifestations scientifiques 2016

Annexe 3 : Tableau récapitulatif du classement des Allocations de recherche du Conseil régional Nord – Pas de Calais 2016 - Phase 1